

N°2017-CA-37

- Membres théoriques :  
17
- Membres en exercice :  
17
- Membres présents :  
13
- Pouvoirs :  
3
- Votants :  
16

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES  
DEPENSES JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Le 15 décembre 2017, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 23 novembre 2017, s'est réuni au Centre départemental de formation à Saint-Valery-en-Caux sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 13 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur André GAUTIER, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

Mme Sophie ALLAIS.

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE.

**Suppléants**

Mmes Virginie LUCOT-AVRIL, Catherine FLAVIGNY.

MM. Nicolas BERTRAND, Christian DUVAL, Philippe LEROY.

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel hors classe Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Luc TACONNET, le Commandant Hervé TESNIERE, le Caporal Mathieu GIBASSIER, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

**III. Membre de droit :**

Mme Camille DE WITASSE THEZY, Directrice du SIRACED-PC.

**IV. Pouvoirs :**

Monsieur Eric BLOND à Monsieur André GAUTIER

Madame Pierrette CANU à Monsieur Bastien CORITON

Madame Chantal COTTEREAU à Madame Sophie ALLAIS

**Étaient absents excusés :**

Mmes Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE - représentée, Blandine LEFEBVRE - représentée, Florence THIBAUDEAU RAINOT - représentée.

MM. Eric BLOND, Luc LEMONNIER - représenté, Jean-Pierre THEVENOT, le Commandant Samuel PERDRIX - représenté, le Lieutenant Hervé PASQUIER, le Caporal Thomas BRU - représenté.

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

L'instruction budgétaire et comptable M61 prévoit les modalités d'exécution du budget pour la période du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au vote du budget par le Conseil d'administration. Elle permet ainsi au Service départemental d'incendie et de secours (Sdis), pour cette période, de recouvrer les recettes, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses. Cependant, la mise en œuvre est différente selon la section concernée.

Aussi, s'agissant de la section de fonctionnement, l'instruction permet la mise en recouvrement des recettes, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour la section investissement, il est précisé que le Sdis peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

S'agissant des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, l'instruction comptable permet leur liquidation et leur mandatement dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture, éventuellement modifiée ultérieurement, de ladite autorisation de programme.

Le Sdis est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement de la dette (en capital et en intérêts) des annuités venant à échéance avant le vote du budget.

Le tableau ci-après recense les crédits ouverts pour la période du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au vote du budget de l'année 2018 :

Chapitre	Libellé	BP 2017	Crédits maximum pouvant être ouverts dans l'attente du vote du BP 2018	Crédits autorisés avant le vote du BP 2018
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>				
<b>Section de fonctionnement</b>				
011	Charges à caractère général	10 803 298,00 €	10 803 298,00 €	9 700 000,00 €
012	Charges de personnel	70 845 700,00 €	70 845 700,00 €	69 240 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 208 357,00 €	1 208 357,00 €	890 000,00 €
66	Charges financières	25 411,00 €	25 411,00 €	25 411,00 €
67	Charges exceptionnelles	122 562,00 €	122 562,00 €	36 000,00 €
68	Dotation aux provisions	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues	2 093 115,37 €	2 093 115,37 €	400 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	7 200 000,00 €	7 200 000,00 €	7 200 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	2 389 000,00 €	2 389 000,00 €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>94 687 443,37 €</b>	<b>94 687 443,37 €</b>	<b>87 491 411,00 €</b>
<b>Section d'investissement</b>				
20	Immobilisations incorporelles	70 000,00 €	17 500,00 €	17 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	237 990,00 €	59 497,50 €	59 497,50 €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	1 000,00 €	250,00 €	- €
020	Dépenses imprévues	610 561,13 €	152 640,28 €	152 640,28 €
<b>TOTAL</b>		<b>919 551,13 €</b>	<b>229 887,78 €</b>	<b>229 637,78 €</b>
<b>BUDGET ANNEXE</b>				
<b>Section de fonctionnement</b>				
011	Charges à caractère général	385 360,00 €	385 360,00 €	385 000,00 €
012	Charges de personnel	392 487,00 €	392 487,00 €	381 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1,00 €	1,00 €	1,00 €
66	Charges financières	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	26 100,00 €	26 100,00 €	26 100,00 €
022	Dépenses imprévues	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	12 500,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>826 448,00 €</b>	<b>826 448,00 €</b>	<b>814 601,00 €</b>
<b>Section d'investissement</b>				
21	Immobilisations corporelles	24 770,00 €	6 192,50 €	6 192,50 €
020	Dépenses imprévues	1 804,93 €	451,23 €	451,23 €
<b>TOTAL</b>		<b>26 574,93 €</b>	<b>6 643,73 €</b>	<b>6 192,50 €</b>

Ces crédits autorisés seront obligatoirement inscrits au budget lors de son adoption.

Pour mémoire, s'agissant des autorisations de programme, les crédits de paiement sont ouverts à hauteur des derniers montants validés, selon le détail suivant :

N° d'AP	Libellé de l'autorisation de programme	CP 2018
201000006	Construction Groupement Ouest	76 000,00 €
201200001	Plateau technique de formation	231 945,81 €
201300001	Construction Groupement Est	115 000,00 €
201300002	Modernisation outils info. de gestion	227 000,00 €
201400006	Réhabilitation CIS de Forges les Eaux	136 694,33 €
201400008	Réhabilitation CIS de La Mailleraye sur Seine	150 000,00 €
201400009	Réhabilitation CIS de Montivilliers	120 000,00 €
201400010	Réaménagement des locaux de la Direction	103 734,30 €
201400012	Construction CIS Le Havre Sud	450 000,00 €
201500001	Acquisition de matériels roulants	2 181 870,00 €
201500003	Refonte Syst. Gestion Opérationnelle	1 154 215,11 €
201600001	Acquisition moyens équipes spécialisées	396 507,00 €
201600002	Acquisition d'équipements et de matériels opérationnels	868 370,00 €
201600003	Acquisition d'équipements et de matériels non opérationnels	97 326,00 €
201600004	Reconditionnement, aménagement, maintenance et équipement des matériels roulants	558 600,00 €
201600005	Acquisition de mobiliers	35 000,00 €
201600006	Réfection et aménagement du patrimoine bâti	493 000,00 €
201600007	Renouvellement de matériels SSSM	68 430,00 €
201600008	Maintien en condition opérationnelle du système d'information	391 260,00 €
201700001	Travaux au Centre Départemental de Formation	76 000,00 €
201700002	Reconstruction d'une maison à feu au Centre Départemental de Formation	670 000,00 €
201700003	Réhabilitation et aménagement du CIS de Cany Barville	442 000,00 €
201700004	Construction du CIS de Duclair	370 000,00 €

\*  
\*\*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

**Le président du conseil d'administration,**



**André GAUTIER**